



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

1 - Grand Châtellerault : avis sur Pacte Financier et Fiscal

La loi NOTRe prévoit que les établissements publics intercommunaux ayant une commune membre signataire d'un contrat de ville, doivent se doter d'un pacte financier et fiscal dans l'année qui suit l'extension ou la fusion d'un territoire.

Ce document a pour but de prévoir les grandes orientations en matière de relations financières et fiscales entre Grand Châtellerault et ses communes, après une présentation et une analyse des ressources du territoire. Il permet de retracer au sein d'un document unique les flux entre la communauté et ses communes.

La ville de Châtellerault étant signataire d'un tel contrat, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a adopté un pacte financier et fiscal avec ses communes membres par délibération n°6 du 27 novembre 2017. Ce dernier a ensuite été soumis au conseil municipal de chaque commune.

Or, à chaque nouvelle mandature, les EPCI qui en sont signataires doivent adopter un nouveau pacte financier et fiscal. Compte-tenu de la crise sanitaire, la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a reporté d'un an l'échéance de cet exercice, soit au 30 décembre 2021.

Le conseil d'agglomération de Grand Châtellerault ayant adopté le 5 juillet 2021 le pacte financier et fiscal, il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer à son tour sur ce pacte.

VU l'article 57 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-28-4 selon lequel le pacte financier et fiscal est adopté par le conseil d'agglomération en concertation avec ses communes membres,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies-C, 2ème alinéa VI,

VU la délibération n°13 du conseil municipal de la Ville de Châtellerault du 9 avril 2015 portant sur l'adoption du contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020,

VU la délibération n°16 du conseil municipal de la Ville de Châtellerault du 7 novembre 2019 pour l'adoption de la prolongation du contrat ville jusqu'au 31 décembre 2022,

VU la délibération n°5 du conseil d'agglomération du 5 juillet 2021 relative à l'approbation du pacte financier et fiscal,

CONSIDERANT la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur le pacte financier et fiscal, outil sur lequel il pourra s'appuyer pour développer la solidarité dans l'exercice de ses missions de service public,

CONSIDERANT un contexte financier difficile tendant au nécessaire renforcement des solidarités au sein de l'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le pacte financier et fiscal ci-annexé
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2 - Commerce Place Saint Ambroise : possibilité de bail commercial avec loyer

Lors du conseil municipal de juin dernier, il avait été décidé de permettre à Mme Bougreau de créer un commerce de plats à emporter à Monthoiron. Son projet consisterait à proposer des plats cuisinés maison à emporter, du snacking et quelques pâtisseries.

Elle proposait de louer à titre gracieux le logement communal situé au 6, place Saint Ambroise, pendant une durée d'un an le temps de tester son activité. En contrepartie, elle s'engageait à effectuer des travaux à hauteur de 5 000€ dans les 3 premiers mois.

Depuis, elle a transmis un nouveau courrier à la Mairie et souhaite désormais modifier sa proposition initiale. Ainsi, il lui semblerait préférable « d'assumer un petit loyer mensuel plutôt qu'un investissement de départ (comme proposé initialement) ». Elle sollicite donc la commune pour établir un bail commercial d'un an à compter du 15 septembre et déterminer le loyer adéquat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'établir un bail commercial à titre précaire pour une durée d'un an avec Mme Bougreau pour le logement situé au 6, Place Saint Ambroise
- de déterminer le loyer à 200€ par mois à compter du 15 septembre 2021 jusqu'au 14 septembre 2022.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3 - Budget : admissions en non-valeur

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 22 juin 2021,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, pour les services périscolaires et encart publicitaire sur l'exercice :

- 2010 pour un montant de 32.00€
- 2013 pour un montant de 100.00€
- 2019 pour un montant de 16.15€
- 2020 pour un montant de 28.10€
- De statuer sur cette admission en non-valeur d'un montant total de 176.25€.
- D'inscrire les crédits nécessaires en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

4 - SCoT : mise en compatibilité du PLU de Monthoiron

Par courrier du 8 juillet, Madame la Préfète de la Vienne nous informe que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Seuil du Poitou a été approuvé le 11 février 2020 et est devenu exécutoire le 14 août 2020. Ce document définit un projet d'aménagement à horizon 2035 pour le territoire du Seuil du Poitou. Il a pour objectif de mettre en cohérence les politiques publiques d'aménagement à l'échelle du grand territoire.

Les PLU doivent être compatibles avec le document d'orientation et d'objectifs du SCoT.

Echéance de mise en conformité du PLU :

- un an après approbation du SCoT si seulement une modification du PLU de la commune est nécessaire
- trois ans si la mise en compatibilité implique une révision

La Préfecture demande aujourd'hui aux collectivités d'analyser cette compatibilité de leur PLU avec le SCoT afin de déterminer la procédure d'évolution à mettre en place.

Cette analyse et éventuellement le calendrier de la mise en place de cette compatibilité doivent parvenir à la Préfecture pour le 2 novembre au plus tard.

Une réunion de travail entre élus est ainsi prévue mercredi 8 septembre à 19h30 à la Mairie pour déterminer la procédure à suivre pour réaliser cette analyse.

5 - Vie des commissions

- Point sur :
 - Commission sociale du 28 juin - Graziella F
 - Préparation et organisation de la fête de Noël prévue le 19 décembre 2021
 - CAGC : tourisme et attractivité : Aventure-Jeux, rencontre du 29 juin - Christophe C et Graziella F
 - CAGC : commission Finances du 30 juin - Patrice A
 - CAGC : conseil communautaire du 5 juillet - Patrice A
 - Réunion Contrat Territorial Global du 8 juillet - Graziella F
 - Réunion de présentation de la brigade de gestion des événements du 9 juillet - Christophe B
 - Commission du Personnel du 27 juillet - Graziella F
 - CAGC : commission Transition écologique, du 16 juin – Christophe C
- Manifestations - bilan :
 - Balade au coucher du soleil du vendredi 2 juillet – Patrice A
 - Fête Communale du 10 juillet et Commission Associations du 28 juillet - Christophe C
 - Eglise accueillante du 31 juillet - Graziella F
- Dates à retenir :
 - Commission réhabilitation du restaurant, mercredi 15 septembre à 19h30
 - Commission associations, mercredi 22 septembre à 19h30
 - Commission sociale Commission des jeunes, jeudi 23 septembre à 19h30
 - Commission voirie, mercredi 29 septembre à 19h00
 - Commission Info et communication, jeudi 30 septembre à 19h30
 - Prochain conseil municipal, le jeudi 14 octobre à 19h30

6 - Informations et questions diverses

- Vente de parcelles appartenant à la famille FAROUX
Après discussion au sein du conseil municipal, il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption de la commune sur les parcelles aliénables dans le cadre de cette vente.
- Révision allégée du PLU : enquête publique du 20 septembre 2021 au 22 octobre 2021 aux heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie et permanences du commissaire enquêteur les :
 - Lundi 20 septembre 2021 de 14h30 à 17h30
 - Mardi 28 septembre 2021 de 15h30 à 19h00
 - Lundi 4 octobre 2021 de 14h30 à 17h30
- Rentrée scolaire :

Mme Fillaux Anne	2 TPS	8 PS	10 MS	Effectif total : 20
Mme Brune Marion	17 GS			Effectif total : 17
Mme Bounab Caroline	14 CP	8 CE1		Effectif total : 22

- Locations salle des fêtes : les états des lieux seront maintenant gérés par un agent communal, le vendredi après-midi et le lundi matin.
- Poursuivre l'aménagement du Pumptrack et prévoir l'installation d'une poubelle.
- Chemins de randonnée : prévoir le passage du broyeur pour réaliser l'entretien latéral des chemins

La séance est levée à 22h10